

EVALUATION PERSONNALISEE POUR LE STATUT DE QUASI-RESIDENT / TAXATION ORDINAIRE ULTERIEURE (TOU)

Vous trouverez, ci-après, huit check-lists qui vous permettront de rassembler tous les documents nécessaires pour évaluer votre situation fiscale. Veuillez noter que le résultat de notre analyse sera relatif aux documents fournis le jour de l'évaluation.

Pour le jour du rendez-vous, merci de bien vouloir classer les documents dans l'ordre d'apparition de la check-list correspondant à votre situation personnelle.

IMPORTANT !!!

LA SEULE ET UNIQUE CONDITION QUI VOUS PERMET D'OBTENIR LE STATUT DE QUASI-RESIDENT / TAXATION ORDINAIRE ULTERIEURE (TOU) EST D'AVOIR AU MOINS **90%** DE REVENUS **IMPOSABLES** EN SUISSE SUR L'ANNEE FISCALE.

Un tableau Excel est disponible sur le site internet de l'Etat de Genève afin que vous puissiez déterminer votre éligibilité :

<http://www.ge.ch/>

SERVICES ET TARIFS

Evaluation personnalisée dans nos bureaux

Rendez-vous (maximum 30 min.) avec un fiscaliste muni de tous vos documents.
Les horaires s'étendent de 8h45 à 12h00 et de 13h30 à 18h00.

Honoraires à régler au comptant le jour du rendez-vous

- CHF 60.- célibataire / sans bien immobilier (avec ou sans enfant)
- CHF 80.- célibataire / avec un bien immobilier (avec ou sans enfant)
- CHF 80.- marié / sans bien immobilier (avec ou sans enfant)
- CHF 100.- marié / avec un bien immobilier (avec ou sans enfant)

- CHF 20.- pour chaque bien immobilier supplémentaire
- CHF 20.- si le/la conjoint(e) exerce une activité indépendante
- CHF 20.- si le/la conjoint(e) travaille dans un autre canton

- **CHF 50.- FORFAITAIRES SI VOUS N'ETES PAS ELIGIBLE**

Cyber évaluation personnalisée (après validation d'un fiscaliste)

Vous nous faites parvenir vos documents en un seul fichier PDF dans l'ordre de la check-list. A la réception du paiement des honoraires, nous vous envoyons par email le résultat et vous proposons un entretien téléphonique avec un fiscaliste si besoin.

Honoraires à régler par virement bancaire avant la communication du résultat

- CHF 80.- célibataire / sans bien immobilier (avec ou sans enfant)
- CHF 100.- célibataire / avec un bien immobilier (avec ou sans enfant)
- CHF 100.- marié / sans bien immobilier (avec ou sans enfant)
- CHF 120.- marié / avec un bien immobilier (avec ou sans enfant)

- CHF 20.- pour chaque bien immobilier supplémentaire
- CHF 20.- si le/la conjoint(e) exerce une activité indépendante
- CHF 20.- si le/la conjoint(e) travaille dans un autre canton

- **CHF 50.- FORFAITAIRES SI VOUS N'ETES PAS ELIGIBLE**

N.B. Honoraires à payer au comptant ou par carte (5% de majoration pour frais administratifs), le jour du rendez-vous



Route des Jeunes 49, 1227 Carouge (GE)



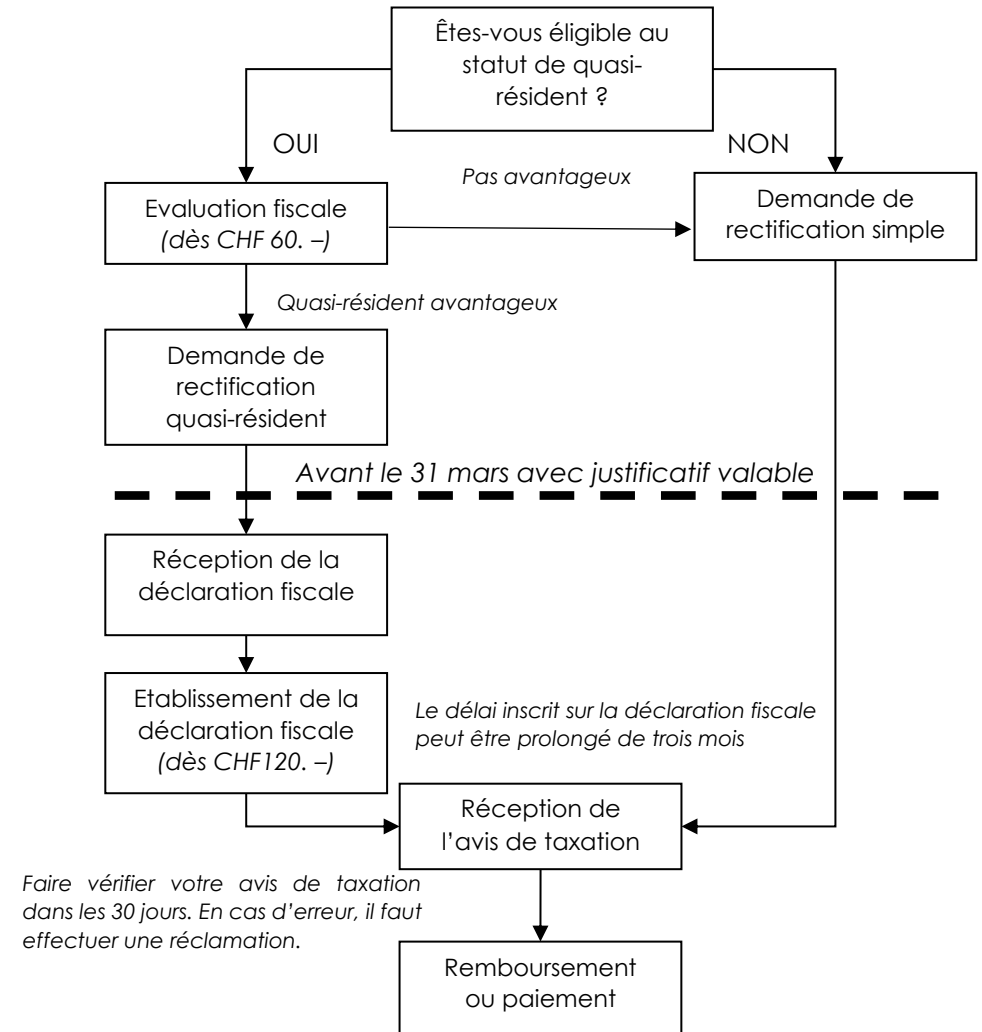
+41 22 508 74 01



info@quasi-resident.ch
www.quasi-resident.ch

REFERENCES CHECK-LIST

1. Célibataire – sans bien immobilier – sans enfant(s)
2. Célibataire – sans bien immobilier – avec enfant(s)
3. Célibataire – avec bien immobilier – sans enfant(s)
4. Célibataire – avec bien immobilier – avec enfant(s)
5. Marié – sans bien immobilier – sans enfant(s)
6. Marié – sans bien immobilier – avec enfant(s)
7. Marié – avec bien immobilier – sans enfant(s)
8. Marié – avec bien immobilier – avec enfant(s)



DOCUMENTS

1. **Identifiants e-démarches** (si vous avez un compte sur la plateforme de l'AFC)
 - Ou demande de rectification originale (DRIS/TOU) (document important à ne pas oublier !)
2. Certificat de salaire et attestation quittance du contribuable
3. Attestation 3^{ème} pilier A du contribuable et/ou rachat de 2^{ème} pilier
4. Cotisations syndicales
5. Frais de tenue de comptes bancaires (suisses et/ou étrangers)
6. Intérêts chirographaires
7. Autres revenus (p. ex. : chômage, rentes, etc.)
8. Cotisation assurance vie et 3^{ème} pilier B (primes versées - France - Suisse)
9. Assurance maladie (primes CMU/Lamal/complémentaire(s))
10. Frais médicaux non remboursés par l'assurance maladie
11. Frais de formation, perfectionnement, reconversion ou de réinsertion
12. Dons (organismes avec siège en Suisse uniquement)

Pour les frais bancaires et les frais médicaux à votre charge, nous vous remercions de bien vouloir effectuer un calcul total des montants à l'aide du tableau en annexe.

RENSEIGNEMENTS & JUSTIFICATIFS

- Si vous êtes divorcés, percevez-vous ou versez-vous des pensions ?
Si oui, quel montant ? (Jugement de divorce)

DOCUMENTS INUTILES (A NE PAS NOUS TRANSMETTRE)

Fiches de paie mensuelles, tickets de transports publics, tickets de péages, relevé bancaire de toute l'année, copie du permis de travail ou passeport, facture d'une place de parking, impression internet de votre itinéraire, certificat du 2^{ème} pilier.

DOCUMENTS

1. **Identifiants e-démarches** (si vous avez un compte sur la plateforme de l'AFC)
 - a. Ou demande de rectification originale (DRIS/TOU) (document important à ne pas oublier !)
2. Certificat de salaire et attestation quittance du contribuable
3. Attestation 3^{ème} pilier A du contribuable et/ou rachat de 2^{ème} pilier
4. Cotisations syndicales
5. Frais de tenue de comptes bancaires (suisses et/ou étrangers)
6. Intérêts chirographaires
7. Autres revenus (p. ex. : chômage, allocations familiales, rentes, etc.)
8. Cotisation assurance vie et 3^{ème} pilier B (primes versées - France - Suisse)
9. Assurance maladie (primes CMU/Lamal/complémentaire(s), enfants y.c.)
10. Frais médicaux non remboursés par l'assurance maladie
11. Frais de garde (factures ou justificatifs)
12. Frais de formation, perfectionnement, reconversion ou de réinsertion
13. Dons (organismes avec siège en Suisse uniquement)

Pour les frais bancaires, les frais médicaux à votre charge et les frais de garde, nous vous remercions de bien vouloir effectuer un calcul total des montants à l'aide du tableau en annexe.

RENSEIGNEMENTS & JUSTIFICATIFS

- Si vous êtes divorcé, percevez-vous ou versez-vous des pensions ?
Si oui, quel montant ? (Jugement de divorce)
Sinon, avez-vous une garde alternée ou êtes-vous une famille monoparentale ?
- Si vous êtes en concubinage, votre revenu est-il supérieur à celui de votre concubin ?
Si oui, joindre le justificatif (certificat du revenu annuel).
- Enfant(s) majeur(s) sont-ils en étude au 31 décembre ?
Si oui, joindre le justificatif.

DOCUMENTS INUTILES (A NE PAS NOUS TRANSMETTRE)

Fiches de paie mensuelles, tickets de transports publics, tickets de péages, relevé bancaire de toute l'année, copie du permis de travail ou passeport, facture d'une place de parking, impression internet de votre itinéraire, certificat du 2^{ème} pilier.

DOCUMENTS

1. **Identifiants e-démarches** (si vous avez un compte sur la plateforme de l'AFC)
 - a. Ou demande de rectification originale (DRIS/TOU) (document important à ne pas oublier !)
2. Certificat de salaire et attestation quittance du contribuable
3. Attestation 3^{ème} pilier A du contribuable et/ou rachat de 2^{ème} pilier
4. Cotisations syndicales
5. Frais de tenue de comptes bancaires (suisses et/ou étrangers) et Intérêts chirographaires
6. Taxe d'habitation recto-verso (valeur locative brute)
7. Taxes foncières, charges de copropriété, assurance multirisque habitation
8. Frais d'entretien de votre bien immobilier (cf. notice N° 1/2021)
 - Factures d'entretien ou d'économie d'énergie, charges de copropriété, taxe foncière, ass. habitation
9. Intérêts chirographaires et/ou hypothécaires (Attestation récapitulative pour l'année concernée, tableau d'amortissement non admis.)
10. Primes d'assurance sur l'emprunt (récapitulatif/attestation annuelle)
11. Autres revenus (p. ex. : chômage, loyers locatifs, rentes, etc.)
12. Cotisation assurance vie et 3^{ème} pilier B (primes versées - France - Suisse)
13. Assurance maladie (primes CMU/Lamal/complémentaire(s))
14. Frais médicaux non remboursés par l'assurance maladie
15. Frais de formation, perfectionnement, reconversion ou de réinsertion
16. Dons (organismes avec siège en Suisse uniquement)

Pour les frais bancaires, les frais médicaux à votre charge et les frais d'entretien, nous vous remercions de bien vouloir effectuer un calcul total des montants à l'aide du tableau en annexe.

RENSEIGNEMENTS & JUSTIFICATIFS

- Année de construction et date d'occupation de votre bien immobilier ?
- Si vous êtes divorcé, percevez-vous ou versez-vous une pension ?
 - Si oui, quel montant ? (Jugement de divorce)
 - Si non, avez-vous une garde alternée ou êtes-vous une famille monoparentale ?

DOCUMENTS INUTILES (A NE PAS NOUS TRANSMETTRE)

Fiches de paie mensuelles, tickets de transports publics, tickets de péages, relevé bancaire de toute l'année, copie du permis de travail ou passeport, facture d'une place de parking, impression internet de votre itinéraire, certificat du 2^{ème} pilier.

DOCUMENTS

1. **Identifiants e-démarches** (si vous avez un compte sur la plateforme de l'AFC)
 - a. Ou demande de rectification originale (DRIS/TOU) (document important à ne pas oublier !)
2. Certificat de salaire et attestation quittance du contribuable
3. Attestation 3^{ème} pilier A du contribuable et/ou rachat de 2^{ème} pilier
4. Cotisations syndicales
5. Frais de tenue de comptes bancaires (suisses et/ou étrangers) et Intérêts chirographaires
6. Taxe d'habitation recto-verso (valeur locative brute)
7. Taxes foncières, charges de copropriété, assurance multirisque habitation
8. Frais d'entretien de votre bien immobilier (cf. notice N° 1/2021)
 - Factures d'entretien ou d'économie d'énergie, charges de copropriété, taxe foncière, ass. habitation
9. Intérêts chirographaires et/ou hypothécaires (Attestation récapitulative pour l'année concernée, tableau d'amortissement non admis.)
10. Primes d'assurance sur l'emprunt (récapitulatif/attestation annuelle)
11. Autres revenus (p. ex. : chômage, allocations familiales, loyers locatifs, rentes, etc.)
12. Cotisation assurance vie et 3^{ème} pilier B (primes versées - France - Suisse)
13. Assurance maladie (primes CMU/Lamal/complémentaire, enfants y.c.)
14. Frais médicaux non remboursés par l'assurance maladie
15. Frais de garde (factures ou justificatifs)
16. Frais de formation, perfectionnement, reconversion ou de réinsertion
17. Dons (organismes avec siège en Suisse uniquement)

Pour les frais bancaires, les frais médicaux à votre charge, les frais d'entretien et les frais de garde, nous vous remercions de bien vouloir effectuer un calcul total des montants à l'aide du tableau en annexe.

RENSEIGNEMENTS & JUSTIFICATIFS

- Si vous êtes divorcé, percevez-vous ou versez-vous des pensions ?
Si oui, quel montant ? (Jugement de divorce)
Si non, avez-vous une garde alternée ou êtes-vous une famille monoparentale ?
- Si vous êtes en concubinage, votre revenu est-il supérieur à celui de votre concubin ?
Si oui, joindre le justificatif (certificat du revenu annuel)
- Enfant(s) majeur(s) sont-ils en étude au 31 décembre ?
Si oui, joindre le justificatif.

DOCUMENTS INUTILES (A NE PAS NOUS TRANSMETTRE)

Fiches de paie mensuelles, tickets de transports publics, tickets de péages, relevé bancaire de toute l'année, copie du permis de travail ou passeport, facture d'une place de parking, impression internet de votre itinéraire, certificat du 2^{ème} pilier.

DOCUMENTS

1. **Identifiants e-démarches** (si vous avez un compte sur la plateforme de l'AFC)
 - a. Ou demande de rectification originale (DRIS/TOU) (document important à ne pas oublier !)
2. Certificat de salaire et attestation quittance du contribuable et du conjoint*
3. Attestation 3^{ème} pilier A et/ou rachat de 2^{ème} pilier du contribuable et du conjoint
4. Cotisations syndicales
5. Frais de tenue de comptes bancaires (suisses et/ou étrangers)
6. Intérêts chirographaires
7. Autres revenus (p. ex. : chômage, rentes, etc.)
8. Cotisation assurance vie et 3^{ème} pilier B (primes versées - France - Suisse)
9. Assurance maladie (primes CMU/Lamal/complémentaire(s))
10. Frais médicaux non remboursés par l'assurance maladie
11. Frais de formation, perfectionnement, reconversion ou de réinsertion
12. Dons (organismes avec siège en Suisse uniquement)

Pour les frais bancaires et les frais médicaux à votre charge, nous vous remercions de bien vouloir effectuer un calcul total des montants à l'aide du tableau en annexe.

RENSEIGNEMENTS & JUSTIFICATIFS

- *Est-ce que l'un des deux époux travaille en France ?
Si oui, il faut nous transmettre le document où figure le salaire brut annuel
- Si vous êtes divorcé et remarié, percevez-vous ou versez-vous des pensions ?
Si oui, quel montant ? (Jugement de divorce)

DOCUMENTS INUTILES (A NE PAS NOUS TRANSMETTRE)

Fiches de paie mensuelles, tickets de transports publics, tickets de péages, relevé bancaire de toute l'année, copie du permis de travail ou passeport, facture d'une place de parking, impression internet de votre itinéraire, certificat du 2^{ème} pilier.

DOCUMENTS

1. **Identifiants e-démarches** (si vous avez un compte sur la plateforme de l'AFC)
 - a. Ou demande de rectification originale (DRIS/TOU) (document important à ne pas oublier !)
2. Certificat de salaire et attestation quittance du contribuable et du conjoint*
3. Attestation 3^{ème} pilier A et/ou rachat de 2^{ème} pilier du contribuable et du conjoint
4. Cotisations syndicales
5. Frais de tenue de comptes bancaires (comptes bancaires suisses et/ou étrangers)
6. Intérêts chirographaires
7. Autres revenus (p. ex. : chômage, allocations familiales, rentes, etc.)
8. Cotisation assurance vie et 3^{ème} pilier B (primes versées - France - Suisse)
9. Assurance maladie (primes CMU/Lamal/complémentaire, enfants y.c.)
10. Frais médicaux non remboursés par l'assurance maladie
11. Frais de garde (factures ou justificatifs)
12. Frais de formation, perfectionnement, reconversion ou de réinsertion
13. Dons (organismes avec siège en Suisse uniquement)

Pour les frais bancaires, les frais médicaux à votre charge et les frais de garde, nous vous remercions de bien vouloir effectuer un calcul total des montants à l'aide du tableau en annexe.

RENSEIGNEMENTS & JUSTIFICATIFS

- *Est-ce que l'un des deux époux travaille en France ?
Si oui, il faut nous transmettre le document où figure le salaire brut annuel
- Si vous êtes divorcé et remarié, percevez-vous ou versez-vous des pensions ?
Si oui, quel montant ? (Jugement de divorce)
- Enfant(s) majeur(s) sont-ils en étude au 31 décembre ?
Si oui, joindre le justificatif.

DOCUMENTS INUTILES (A NE PAS NOUS TRANSMETTRE)

Fiches de paie mensuelles, tickets de transports publics, tickets de péages, relevé bancaire de toute l'année, copie du permis de travail ou passeport, facture d'une place de parking, impression internet de votre itinéraire, certificat du 2^{ème} pilier.

DOCUMENTS

1. **Identifiants e-démarches** (si vous avez un compte sur la plateforme de l'AFC)
 - a. Ou demande de rectification originale (DRIS/TOU) (document important à ne pas oublier !)
2. Certificat de salaire et attestation quittance du contribuable et du conjoint*
3. Attestation 3^{ème} pilier A et/ou rachat de 2^{ème} pilier du contribuable et du conjoint
4. Cotisations syndicales
5. Frais de tenue de comptes bancaires (comptes bancaires suisses et/ou étrangers)
6. Taxe d'habitation recto-verso (valeur locative brute)
7. Taxes foncières, charges de copropriété, assurance multirisque habitation
8. Frais d'entretien de votre bien immobilier (cf. notice N° 1/2021)
- Factures d'entretien ou d'économie d'énergie, charges de copropriété, taxe foncière, ass. habitation
9. Intérêts chirographaires et/ou hypothécaires (Attestation récapitulative pour l'année concernée, tableau d'amortissement non admis.)
10. Primes d'assurance sur l'emprunt (récapitulatif/attestation annuelle)
11. Autres revenus (p. ex. : chômage, loyers locatifs, rentes, etc.)
12. Cotisation assurance vie et 3^{ème} pilier B (primes versées - France - Suisse)
13. Assurance maladie (primes CMU/Lamal/complémentaire(s))
14. Frais médicaux non remboursés par l'assurance maladie
15. Frais de formation, perfectionnement, reconversion ou de réinsertion
16. Dons (organismes avec siège en Suisse uniquement)

Pour les frais bancaires, les frais médicaux à votre charge et les frais d'entretien, nous vous remercions de bien vouloir effectuer un calcul total des montants à l'aide du tableau en annexe.

RENSEIGNEMENTS & JUSTIFICATIFS

- *Est-ce que l'un des deux époux travaille en France ?
Si oui, il faut nous transmettre le document où figure le salaire brut annuel
- Année de construction et date d'occupation de votre bien immobilier ?
- Si vous êtes divorcé et remarié, percevez-vous ou versez-vous des pensions ?
Si oui, quel montant ? (Jugement de divorce)

DOCUMENTS INUTILES (A NE PAS NOUS TRANSMETTRE)

Fiches de paie mensuelles, tickets de transports publics, tickets de péages, relevé bancaire de toute l'année, copie du permis de travail ou passeport, facture d'une place de parking, impression internet de votre itinéraire, certificat du 2^{ème} pilier.

DOCUMENTS

1. **Identifiants e-démarches** (si vous avez un compte sur la plateforme de l'AFC)
 - a. Ou demande de rectification originale (DRIS/TOU) (document important à ne pas oublier !)
2. Certificat de salaire et attestation quittance du contribuable et du conjoint*
3. Attestation 3^{ème} pilier A et/ou rachat de 2^{ème} pilier du contribuable et du conjoint
4. Cotisations syndicales
5. Frais de tenue de comptes bancaires (suisse et/ou étrangers)
6. Taxe d'habitation recto-verso (valeur locative brute)
7. Taxes foncières, charges de copropriété, assurance multirisque habitation
8. Frais d'entretien de votre bien immobilier (cf. notice N° 1/2021)
- Factures d'entretien ou d'économie d'énergie, charges de copropriété, taxe foncière, ass. habitation
9. Intérêts chirographaires et/ou hypothécaires (Attestation récapitulative pour l'année concernée, tableau d'amortissement non admis.)
10. Primes d'assurance sur l'emprunt (récapitulatif/attestation annuelle)
11. Autres revenus (p. ex. : chômage, loyers locatifs, allocations familiales, rentes, etc.)
12. Cotisation assurance vie et 3^{ème} pilier B (primes versées - France - Suisse)
13. Assurance maladie (primes CMU/Lamal/complémentaire, enfants y.c.)
14. Frais médicaux non remboursés par l'assurance maladie
15. Frais de garde (factures ou justificatifs)
16. Frais de formation, perfectionnement, reconversion ou de réinsertion
17. Dons (organismes dont le siège est en Suisse uniquement)

Pour les frais bancaires, les frais médicaux à votre charge, les frais d'entretien et les frais de garde, nous vous remercions de bien vouloir effectuer un calcul total des montants à l'aide du tableau en annexe.

RENSEIGNEMENTS & JUSTIFICATIFS

- *Est-ce que l'un des deux époux travaille en France ?
Si oui, il faut nous transmettre le document où figure le salaire brut annuel
- Année de construction et date d'occupation de votre bien immobilier ?
- Si vous êtes divorcé et remarié, percevez-vous ou versez-vous des pensions ?
Si oui, quel montant ? (Jugement de divorce)
- Enfant(s) majeur(s) sont-ils en étude au 31 décembre ?
Si oui, joindre le justificatif.

DOCUMENTS INUTILES (A NE PAS NOUS TRANSMETTRE)

Fiches de paie mensuelles, tickets de transports publics, tickets de péages, relevé bancaire de toute l'année, copie du permis de travail ou passeport, facture d'une place de parking, impression internet de votre itinéraire, certificat du 2^{ème} pilier.



Annexe :

	En Euros (€)	En Francs suisses (CHF)
Total des frais de tenue de comptes bancaires		
Total des frais médicaux (à votre charge uniquement)		
Total des frais d'entretien du bien immobilier (Rénovation et/ou économie d'énergie)		
Total frais de garde des enfants (ne pas mentionner les frais de cantine)		

Veuillez insérer les montants dans leur devise d'origine. Le fiscaliste se charge d'effectuer les conversions nécessaires.